

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz, le 31/08/2020

La responsable de l'unité police de l'eau,

Affaire suivie par :
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

à

**Monsieur le Président
SEAFF
36, Rue de Metz
BP 6
57650 FONTOY**

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux de restructuration du collecteur de transfert syndical en amont du PR ST Jacques à Algrange et Nilvange– Recevabilité

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\EU-DO-STEP\Dossiers\FLORANGE (SEAFF)\8-TRAVAUX\2020 RESTRUCTURATION COLLECTEUR SYNDICAL

P.J. : /

Monsieur le Président,

J'accuse réception, en date du 23 juillet 2020 des compléments au dossier de déclaration et complété le 27 août 2020, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Restructuration du collecteur de transfert syndical en amont du PR ST JACQUES à Algrange et Nilvange**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 16 mars 2020 sera affichée à la mairie de Algrange et de Nilvange ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER

Copie :
Mairie Algrange - Mairie de Nilvange
CAVF
CLE SAGE Bassin ferrifère